

SETTESIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
7ème session extraordinaire de 2018
20 È 21 DI DICEMBRE
20 et 30 Décembre
2018/E7/091

Question déposée par Julien Paolini au nom du groupe Femu a Corsica

Objet : *remplacement du CNDS par une agence nationale du sport*

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Madame la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports,

Lors de la session extraordinaire de mai 2018 à l'Assemblée de Corse, j'avais déposé, au nom du groupe Femu a Corsica, une motion concernant la diminution des crédits alloués à la « part territoriale » du Centre National du Développement du Sport (CNDS).

Pour rappel, la baisse des crédits s'élevait alors à environ 230 000 € en Corse, soit une diminution de 20 % sur une année. Cette diminution des moyens financiers n'aurait pas été sans conséquence sur la politique sportive de la Collectivité de Corse et plus largement, sur le mouvement sportif insulaire. A cette occasion, nous avons également rappelé qu'au niveau territorial, le CNDS contribue à la réduction de toutes les inégalités, qu'elles soient territoriales, liées au sexe, au handi-cap ou encore à la formation des encadrants.

Cette motion - adoptée à l'unanimité - mandatait donc le Président du Conseil Exécutif pour l'ouverture de négociations avec le Gouvernement, afin de garantir le maintien d'un niveau acceptable des ressources allouées à la « part territoriale » du CNDS. En conséquence, une part complémentaire de 57 954 € a été obtenue en 2018 et attribuée dans le respect du règlement de la Commission Territoriale pour le Développement du Sport en Corse (cf. rapport adopté par notre assemblée en novembre dernier).

Fin octobre, le Gouvernement a fait acter par l'Assemblée Nationale la suppression du CNDS et son remplacement par une Agence Nationale du Sport (ANS) « chargée de la Haute Performance Sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive » qui sera créée le 1er Mars 2019. L'amendement gouvernemental prévoit de transférer le produit des trois taxes qui finançaient le CNDS (prélèvement sur les paris sportifs, les jeux de loterie et les droits de retransmission) à cette nouvelle agence.

Au-delà de la diminution des moyens financiers alloués au sport, notre principale inquiétude vis-à-vis de ce projet gouvernemental est que l'ANS se consacre essentiellement au sport de haut niveau (notamment, dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 à Paris) et cela au détriment du développement du sport pour tous, du monde amateur et de la politique sportive de proximité menée par les collectivités territoriales. Le 3 décembre dernier, une réunion a été organisée par l'Association des Régions de France (ARF) pour traiter de ces diverses problématiques.

Aussi, Madame la Conseillère exécutive, pouvez-vous nous indiquer la position et les décisions prises par l'ARF ?

Devant la volonté de l'Etat de faire totalement disparaître le CNDS en 2020, de nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse dans les territoires :

- **Comment sera déclinée la future gouvernance du sport ?**
- **Comment seront financés les projets sportifs ?**

Enfin et surtout, quelles seront les conséquences de cette réorganisation sur la mise en œuvre de la politique sportive de la Collectivité de Corse ?

Je vous remercie.